

COMMUNE DE VACHERESSE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 MARS 2015 à 19 H

Date de convocation : 10 mars 2015

Secrétaire de séance : MOTTIEZ Robin

Membres en exercice (15) : PETIT-JEAN Denis, MEDORI Ange, COULIOU Yannick, TROMBERT Fabrice, TUPIN Sylvie, DECONCHE Mikaël, PETIT-JEAN Maryline, FAVRE-VICTOIRE Jean-Pierre, CARTOTTO Léopold, FAVRE Gérald, TAGAND Jacques, BLANC-DEPOTEX Isabelle, MOTTIEZ Robin, FAVRE Emilie, COLLIGNON Nathalie

(rayez les membres absents)

1/ Approbation des comptes de gestion 2014 dressés par le receveur municipal :

Voir tableaux des résultats d'exécution ci-joints.

Décision du conseil municipal :

	POUR	CONTRE	ABSECTIONS
Budget principal	15	0	0
Service eau-assainissement	15	0	0
Service des forêts	15	0	0
Service extérieur pompes funèbres	15	0	0
Lotissement Les Chavannettes	15	0	0
Exploitation auberge d'Ubine	15	0	0

2/ Approbation des comptes administratifs 2014 :

S'agissant de l'approbation de sa gestion, le maire ne peut participer au vote et quitte donc la salle.

BUDGET PRINCIPAL					
	Dépenses		Recettes		Résultats
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Fonctionnement	793 076,80 €	738 548,61 €	793 076,80 €	877 580,23 €	139 031,62 €
Investissement	734 529,80 €	657 223,54 €	734 529,80 €	557 530,09 €	- 99 693,45 €

Décision du conseil municipal :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

SERVICE EAU-ASSAINISSEMENT					
	Dépenses		Recettes		Résultats
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Fonctionnement	254 525,00 €	145 610,55 €	254 525,00 €	256 416,31 €	110 805,76 €
Investissement	165 425,00 €	51 781,27 €	165 425,00 €	58 706,47 €	6 925,20 €

Décision du conseil municipal :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

SERVICE DES FORÊTS					
	Dépenses		Recettes		Résultats
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Fonctionnement	57 300,00 €	35 389,87 €	57 300,00 €	78 899,42 €	43 509,55 €
Investissement	34 369,75 €	24 259,94 €	34 369,75 €	34 369,75 €	10 109,81 €

Décision du conseil municipal :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES					
	Dépenses		Recettes		Résultats
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Fonctionnement	7 692,84 €	0,00 €	7 692,84 €	1 692,84 €	1 692,84 €
Investissement	3 500,00 €	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €

Décision du conseil municipal :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LOTISSEMENT LES CHAVANNETTES					
	Dépenses		Recettes		Résultats
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Fonctionnement	148 000,00 €	17 052,00 €	148 000,00 €	17 052,00 €	0,00 €
Investissement	74 000,00 €	17 052,00 €	74 000,00 €	0,00 €	- 17 052,00 €

Décision du conseil municipal :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

EXPLOITATION AUBERGE D'UBINE					
	Dépenses		Recettes		Résultats
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Fonctionnement	1 920,00 €	668,17 €	1 920,00 €	1 916,67 €	1 248,50 €
Investissement	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

Décision du conseil municipal :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

3/ Affectation des résultats de fonctionnement 2014 et couverture du besoin de financement :

La décision d'affectation porte sur le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif, donc constaté à la fin de l'exercice.

L'excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité (articles R.2311-11 et R.2311-12) :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ; si l'excédent de fonctionnement est inférieur au besoin de financement, il convient de l'intégrer en totalité ;
- pour le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserve.

Décision du conseil municipal :

	Résultat à affecter	Excédent de fonctionnement (compte 002)	Dotation complémentaire en réserve (compte 1068)
Budget principal	139 031,62 €		139 031,62 €
Service eau-assainissement	110 805,76 €	110 805,76 €	
Service des forêts	43 509,55 €	43 509,76 €	
Service extérieur pompes funèbres	1 692,84 €	1 692,84 €	
Exploitation auberge Ubine	1 248,50 €	1 248,50 €	

4/ Attribution des subventions aux associations et autres organismes :

Décision du conseil municipal :

Associations/Organismes	Subventions 2014	Propositions 2015	Décision
Centre Communal d'Action Sociale	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Harmonie municipale	2 800 €	2 240 €	2 240 €
Ecole de musique	2 000 €	1 800 €	1 800 €
Association pour le ski	1 500 €	1 350 €	1 350 €
Asso. Sportive Vacheresse/Chevenoz	1 000 €	900 €	900 €
Association Anim'EHPAD	1 200 €	1 200 €	1 200 €
Amicale des pompiers Abondance/Vacheresse	850 €	680 €	680 €
Anciens combattants AFN	800 €	640 €	640 €
Chorale Avenir de Vacheresse	550 €	440 €	440 €
Foyer rural (bibliothèque)	500 €	500 €	500 €
Amicale des donateurs de sang	450 €	360 €	360 €
Club de l'amitié « Edelweiss »	0 €	150 €	150 €
ADMR Chablais Est	200 €	100 €	100 €
MFR Champ Molliaz	50 €	100 €	100 €
CFA de l'Ain	50 €	50 €	50 €
CFA Annemasse	50 €	50 €	50 €
Chablais Nordic ski-club	200 €	200 €	200 €
TOTAL		14 760 €	14 760 €

5/ Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme – Fixation des modalités de mise à disposition du public :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par arrêté du 10 mars 2015, il a prescrit la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

La modification simplifiée envisagée a pour objet de modifier l'orientation d'aménagement n° 1 sur la zone AUa afin de prendre en compte le relevé topographique du terrain naturel pour trouver une meilleure adaptation et intégration de l'urbanisation dans le site. Cela nécessitera également de raccorder la route du Prébourgeois à la route départementale n° 222 pour améliorer la sécurisation de la traversée du Chef-lieu.

Il appartient au conseil municipal de fixer les modalités de mise à disposition du dossier de modification au public.

Il est proposé au conseil municipal de fixer les modalités de mise à disposition suivantes :

- affichage de la présente délibération en mairie et sur le site internet
- mise à disposition au secrétariat de mairie du dossier de modification simplifiée et d'un registre destiné à recevoir l'avis du public (préciser la période qui ne peut être inférieure à un mois)
- possibilité d'écrire à Monsieur le Maire par courrier à l'adresse suivante : Mairie – Chef-lieu 74360 VACHERESSE
- possibilité d'écrire à Monsieur le Maire par courriel à l'adresse suivante :

mairie@vacheresse.fr

Décision du conseil municipal :

Le conseil municipal approuve les modalités de mise à disposition du public énoncées ci-dessus.

Le dossier de modification simplifiée ainsi que le registre destiné à recevoir l'avis du public seront mis à disposition au secrétariat de mairie **du 04/05/2015 au 09/06/2015**.

6/ Travaux de renforcement du réseau d'eau potable La Revenette/Le Villard – Demande de subvention au Conseil Général et à l'agence de l'eau :

Monsieur le Maire explique que les travaux de renforcement du réseau d'eau potable, tranche La Revenette/Le Villard, sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Général et de l'agence de l'eau selon les modalités d'intervention du plan départemental de l'eau et du programme d'action « Sauvons l'eau ! » (2013-2018).

Le montant HT de ces travaux (maitrise d'œuvre comprise) s'élève à 238 200 €.

Le conseil municipal doit :

- valider la réalisation de cette opération ainsi que son coût,
- valider l'engagement de la commune à mener à terme cette opération,
- solliciter les aides du conseil général et de l'agence de l'eau,
- autoriser le conseil général à percevoir l'aide attribuée par l'agence de l'eau pour le compte de la commune et à lui reverser.

Décision du conseil municipal :

Le conseil municipal approuve la réalisation de ces travaux ainsi que leur coût et sollicite les aides du conseil général et de l'agence de l'eau.

7/ Renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public avec l'entreprise DEGENEVE :

Le contrat conclu avec l'entreprise DEGENEVE arrive à échéance le 31 mars 2015. Elle propose un nouveau contrat établi pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2015. Il pourra être reconduit par période d'un an sans que la durée totale du contrat puisse excéder trois ans. La dénonciation pourra être faite par l'une ou l'autre des parties trois mois au moins avant l'expiration de chaque période.

Décision du conseil municipal :

Le conseil municipal approuve le renouvellement du contrat avec l'entreprise DEGENEVE.

8/ Programme de travaux 2015 en forêt communale – Demande de subvention auprès du conseil régional :

L'office national des Forêts prévoit de réaliser en 2015, les travaux de dégagement, dépressage de régénération naturelle en parcelles 8, 40 et 48 pour un montant estimatif de 13 650 € HT.

Ces travaux pourraient être subventionnés par la Région Rhône-Alpes à hauteur de 3 600 €.

L'autofinancement communal serait donc de 10 050 €.

Le conseil municipal doit approuver le plan de financement et solliciter l'aide du conseil régional pour la réalisation de ces travaux.

Décision du conseil municipal :

Le conseil municipal approuve la réalisation de ces travaux ainsi que le plan de financement et sollicite l'aide du conseil régional.

9/ Autorisations d'urbanisme (pour information) :

Ces dossiers ont déjà fait l'objet d'une décision d'accord ou de rejet suite à l'instruction par la commission municipale d'urbanisme et/ou le service instructeur de la Direction Départemental des Territoires.

Déclarations préalables :

- M. SUPKA Laurent : construction d'un abri voiture - «Covaleux» (*accordé*)
- Commune de VACHERESSE : création d'une ouverture – Chapelle d'Ubine (*accordé*)
- M. BAUD Georges : pose de bardage et d'une cloison sous terrasse - « Les Ollioz » (*accordé*)
- Mme DEPOISIER Nelly : réfection toiture et création d'ouvertures – « Prés de Fontaine » (*accordé*)
- POTEREAU Olivier : pose d'une centrale aérovoltaïque sur toiture – « Les Glaciers » (*accordé*)

10/ Questions diverses :

- Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 10 avril 2015 à 19 h
- La fête des mères est programmée le dimanche 28 juin 2015
- Les plaques des noms des voies ont été mises en place par les services municipaux. Tous les propriétaires recevront prochainement un courrier les informant de leur nouvelle adresse, les invitant à venir retirer en mairie le numéro correspondant à leur habitation et à faire les démarches nécessaires auprès des différents organismes (EDF, Orange ou autres opérateurs téléphoniques, banques, assurances,...) afin de les informer de leur nouvelle adresse.
- Un défibrillateur (offert par la société Bochaton Frères) a été installé à l'EHPAD vers la porte d'entrée sur le mur extérieur.
- Maître Bruno CHAUVET, Notaire à ABONDANCE, a émis le souhait d'organiser une permanence à VACHERESSE, tous les vendredis de 17 h à 19 h. Il a sollicité la commune pour la mise à disposition d'un local.
Le conseil municipal émet un avis favorable. Une convention de mise à disposition d'un local moyennant une location mensuelle de 100 € sera proposée à Maître CHAUVET.